

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 25 MARS 2021

Convocations adressées le : vendredi 19 mars 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 5 (ordre du jour 1 à 2) ;  
6 (ordre du jour 2 à 3) ; 7 (ordre du jour 3 à 11)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 1

Nombre de pouvoirs attribués : 1

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 7 (ordre du jour 1 à 2) ;  
8 (ordre du jour 2 à 3) ; 9 (ordre du jour 3 à 11)

Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents en présentiel :**

Alain BENARD; Christian GATARD; Franck MAZET

### **Délégués en visioconférence :**

Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Michel GILLOT ;  
Patrick LEFRANCOIS ; Régis SALIC

### **Suppléants à voix délibérative :**

Gérard SERER

### **Suppléants sans voix délibérative :**

Evelyne DUPUY ; Régis SALIC

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

Emmanuel DENIS de Christophe BOULANGER

### **Absents excusés :**

Wilfried SCHWARTZ ; Lionel AUDIGER ; Frédéric AUGIS ;  
Christophe BOULANGER ; Corinne CHAILLEUX ; Emmanuel FRANCOIS ;  
Sébastien MARAIS ; Brigitte PINEAU ; Laurent RAYMOND

**Secrétaire de séance :**

Franck MAZET

**C 21/03/11 - INSTITUTIONS - INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION**

Monsieur Christian GATARD, 2<sup>ème</sup> Vice - Président, présente le rapport suivant :

Au regard de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales et par délibération en date du 23 septembre 2020, le Comité syndical a décidé de confier une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de ces articles, il appartient au Président de rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses attributions et de cette délégation.

Les décisions prises sont les suivantes :

- Signature des arrêtés ci-dessous :
  - Arrêté 2021/04 : Délégations du Président à Messieurs les Vice-Présidents
- Signature des conventions ci-dessous :
  - Convention cadre de partenariat avec l'observatoire régional des transports
- Signature des marchés listés ci-dessous :

<b>Numéro de marché</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Date de notification</b>
21001T01	SMACL ASSURANCES	Assurances Responsabilité et risques annexes pour les besoins du Syndicat des Mobilités	11/01/2021
21002T01	KUBA SA	Terminaux de paiement	12/02/2021

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 ; et L. 5211-10 ;

**Vu** la délibération du Comité syndical du 23 septembre 2020 ;

Le Comité syndical,

- **ACTE** les décisions prises par le Président pour le Syndicat des Mobilités de Touraine.

**Le comité adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et certification  
du caractère exécutoire,**

**Le Président,**

**Wilfried SCHWARTZ**

